



Mairie de Saint Arnoult en Yvelines
Mr l'Adjoint aux TIC – Pierre COUBLE
Place du jeu de Paumes
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

Saint Arnoult en Yvelines le 12 novembre 2019

Objet : Protection des données personnelles.

Monsieur,

La mairie a utilisé et peut être utilise toujours Google Drive pour le stockage et la conservation de données, y compris des données personnelles* d'agents municipaux et d'arnolphiens. La sécurité des données personnelles est de nos jours de plus en plus importante, en témoigne la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les conditions d'utilisation Google Drive stipulent en point 3 :

3. Protection de la vie privée

Les Règles de confidentialité de Google décrivent comment nous traitons vos données personnelles et protégeons votre vie privée lorsque vous utilisez Google Drive. En utilisant Google Drive, vous acceptez que Google utilise ces données conformément aux règles de confidentialité.

En premier lieu merci de nous informer des types de données collectées (internes et externes) par les services municipaux qui ont été et qui le cas échéant sont toujours stockées via Google Drive, ceci entre et/ou à partir quelles dates.

Nous souhaitons également savoir :

- Si lors de la collecte de données à caractère personnelle auprès des employés municipaux et des arnolphiens, ces derniers étaient et/ou sont informés du stockage de ces données dans Google Drive, informés des conditions d'utilisation de Google Drive permettant l'utilisation de leurs données personnelles conformément aux règles de confidentialité de Google.
- Si un document signé des employés municipaux et des citoyens était recueilli afin de valider leur acceptation des conditions d'utilisation de leurs données personnelles par Google.
- Qui étaient et sont les personnes qui saisissent les données à caractère personnel et celles qui ont accès à ces données, y compris les responsables de service, Directrice générale des Services et élus, quels principes de sécurité sont utilisés (accès limité par un identifiant, par service, mot de passe...).
- Quels sont actuellement les moyens utilisés par la mairie pour collecter, saisir informatiquement (si tel est le cas), conserver les données à caractère personnel et pour

garantir une utilisation de ces données respectueuse de la vie privée des personnes concernées eu égard à la réglementation RGPD.

- Si les données à caractère personnel sont stockées via un prestataire privé, merci de nous communiquer le nom de ce prestataire ainsi que l'exhaustivité des règles de confidentialité de ce dernier. Nous préciser dans ce cas si une information des agents municipaux et des arnolphiens a été et est effectuée, sous quelle forme et à partir de quelle(s) date(s).
- Comment, où sont stockées et quels sont les moyens de sécurité (accès limité par un identifiant, mot de passe...) ont été et sont prises pour conserver la confidentialité des photos prises et autres informations recueillies par la police municipale.
- Si les services de la ville tiennent un registre des traitements de données.
- Si une analyse d'impact préalable aux traitements des données personnelles a été effectuée et nous donner dans l'affirmative ses conclusions.
- Qui est le Délégué à la Protection des Données à la mairie de Saint Arnoult assumant la responsabilité du traitement des données personnelles ainsi qu'éventuellement les sanctions en conséquences de faute au règlement RGPD à partir du 25 mai 2018

Espérant que la présente demande à votre destination engendrera une meilleure réactivité, réponse et considération pour les arnolphiens que la quarantaine de questions posées au maire actuellement restées sans réponse.

Cordialement



Antoine Pujol

Président de l'association Comités de Quartiers

** Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. L'identification de la personne pouvant être directe ou indirecte à partir des données concernées.*